

CAHIER DES CHARGES

Chargé de mission pour accompagner la valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière

SOMMAIRE

Contexte, enjeux et objectifs

Cadre et limites de la mission

- AXE 1 : Connaître et comprendre
- AXE 2 : Animer et informer
- AXE 3 : Organiser et structurer

Durée de la mission et mode de gouvernance

Principaux résultats attendus

Contact animatrice : Réjane DHOMMÉ - 0694 06 82 38

biomasse973.animation@gmail.com

Bureau à Cayenne à la DAAF : Parc Rebard- B.P. 5002 - 97 305 Cayenne cedex



Chargé de mission pour accompagner la valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière

Contexte et enjeux de la mission

Le PRERURE, le SRCAE et l'étude SOMIVAL de la Préfecture, menés en 2011-12 montrent tous l'importance de la biomasse pour la production d'électricité en Guyane afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement (100 % de renouvelables en 2030) et de la transition énergétique. Ils ont aussi montré l'enjeu fort en terme d'emploi avec 8 à 12 équivalents temps plein directs par MW électrique, soit environ 400 emplois attendu d'ici 2030.

Les ressources proviendraient principalement des défriches liées à la création de surface agricole utile (200 000 à 300 000 t/an), de co-exploitation bois d'œuvre-bois énergie (150 000 t/an), et plus marginalement de défriches urbaines (environ 50 t/an) et d'exploitations bois énergie de parcelles dédiées (0 à 100 000 t/an, avec une fonction « tampon sur pied ») (source Somival et ADEME).

Les principaux industriels nationaux de l'énergie sont présents en Guyane et développent des projets (EDF, GDF, Néoen, Volatlia, Albioma, ...). Pour alimenter ces centrales, et signer des contrats d'approvisionnement nécessaire à l'aboutissement des projets, une filière locale d'approvisionnement doit se constituer, en s'appuyant sur les mondes agricoles, forestiers et travaux publics (qui interviennent aussi dans le monde agricole).

Pour la forêt, l'unique gestionnaire du domaine (ONF) est déjà impliqué, mais la filière forestière doit se structurer pour doubler puis tripler les volumes sortis (on compte environ 2 t de bois énergie mobilisable pour 1 t de bois d'œuvre).

Pour l'agriculture, le chemin est plus difficile : les filières n'existent pas, toute l'organisation est à mettre en place : agriculteurs ou entreprises réalisant les défriches, entreprises pouvant effectuer le transport, organisation pour l'entretien des pistes, modes d'incitation et de régulation, aspects juridiques et contractuels, régularité de l'approvisionnement, etc... La valorisation de la biomasse agricole rejoint alors une problématique d'installation et de développement agricole en étudiant les possibilités de valorisation de ce qui est aujourd'hui un "déchet" issu de la défriche

Le Club biomasse, préfigurateur d'une interprofession dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière, a pour mission de travailler à la structuration des filières au profit des futurs producteurs d'énergie et de définir notamment les différentes zones d'approvisionnement.

En amont de cette structuration, et dans une démarche multi-partenariale regroupant l'ensemble des acteurs des territoires (agriculteurs, forestiers, acteurs de la recherche et du développement, associations, porteurs d'enjeux territoriaux, pouvoirs publics, etc.), il est aujourd'hui important de tester et de mesurer la faisabilité d'une valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière au niveau régional en intégrant et combinant à la fois les approches à l'échelle des parcelles agricoles, des exploitations agricoles, des territoires et des filières d'approvisionnement. Pour ces raisons, il est proposé d'inscrire le travail de ce chargé de mission dans le cadre du réseau rural.

Objectifs de la mission : connaître et organiser l'offre de biomasse dans une stratégie de développement agricole

Le programme d'actions qui sera mis en œuvre vise à sensibiliser les différents acteurs potentiels des filières d'approvisionnement (agriculteurs, entreprises intervenant dans le monde agricole, transporteurs, exploitants forestiers, collectivités locales, ...) pour aboutir à terme à une structuration locale de ces approvisionnements, qui soit adaptée aux besoins. Cette mission sera menée en synergie avec les politiques de développement local initiées par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat, en impliquant les collectivités locales concernées. Le périmètre de la mission correspond à l'ensemble de la région Guyane.

Cette mission sera menée en relation étroite avec d'autres actions menées à l'échelle régionale notamment, en particuliers les essais de collecte des bois issus de forêts gérés ou de défriche soutenus par l'ADEME. Ceux-ci ont pour but de définir des itinéraires les plus appropriés, définissant les engins à mettre en œuvre à la fois pour maintenir la qualité agronomique des sols et pour diminuer le prix de revient de la matière. Cette recherche permanente de baisse des coûts tout en défendant la vocation agricole de la défriche sera une des préoccupations principales de la mission.

Cette mission s'inscrira dans une démarche d'amélioration des pratiques de mise en valeur des terres et d'installation agricole aux différentes échelles, visant à limiter les impacts environnementaux.

Cadre et limites d'intervention

L'objectif principal est de rassembler la connaissance disponible aux différentes échelles d'analyse et de gestion (parcelle, exploitation, territoire, filière) et de tester la faisabilité d'une mise en place de filières d'approvisionnement de la biomasse, en se concentrant particulièrement sur celles d'origine agricole, qui seront les plus difficiles à organiser.

Il veillera ainsi avant tout, à travers la valorisation énergétique, à défendre les intérêts du développement de la production agricole en Guyane dans une stratégie durable, qui inclut la réduction des gaz à effet de serre et la limitation des impacts sur l'environnement (sols, eau, biodiversité). Pour avoir une vision globale, à l'échelle territoriale, de la complémentarité des filières d'approvisionnement, il sera amené à s'intéresser aux autres sources d'approvisionnements telles que la biomasse forestière voire la biomasse issues des déchets de scieries ou des défriches urbaines.

L'animateur n'aura pas pour mission de réaliser la prospection commerciale des porteurs de projet de centrale dans leur contrat d'approvisionnement, mais pourra, en lien avec l'animation qui sera mise en place au travers du club biomasse, jouer un rôle de conseil et d'information quant à la mise en place de zones et de filières d'approvisionnement. Il s'assurera de rester en étroite relation avec les acteurs des territoires afin de faire émerger les besoins, de comprendre voire lever les freins au développement des filières d'approvisionnement.

Contenu de la mission

La mission s'appuiera sur 3 axes principaux d'actions, dont le contenu est défini ci-après.

AXE 1 : Connaître et comprendre

L'animateur devra acquérir une connaissance des différentes ressources biomasse (et en particulier de celle issue de la défriche agricole), des coûts, des jeux d'acteurs, des itinéraires employés et de leur objectif. Il devra en outre recenser et améliorer la connaissance des contraintes d'exploitation et de mise en valeur de la biomasse, tant au niveau des filières à mettre en place qu'au niveau des territoires, des exploitations agricoles et des parcelles.

Pour cela, l'animateur devra rassembler et organiser l'ensemble des informations déjà disponibles en Guyane tant sur le plan juridique, technique et organisationnel. Il s'attachera notamment à identifier les ressources mobilisables et leurs contraintes de mobilisation tant d'un point de vue agricole, environnemental, logistique et économique. Il devra pour cela s'appuyer notamment sur une approche spatiale en lien avec les observatoires (observatoire du carbone notamment) et SIG existants

En fonction des besoins de connaissances nouvelles avérées, l'animateur aura comme rôle d'identifier et de faire émerger les projets ou études nécessaires. Dans ce cadre, il devra être à même de mobiliser les différents financements disponibles sur le territoire (FEADER, FEDER, ADEME, ...).

AXE 2 : Animer et informer

L'animateur de la mission devra s'appuyer sur un dispositif d'information lui permettant de toucher l'ensemble des acteurs des filières en synergie avec les interprofessions.. Il se constituera pour cela d'une base documentaire visant à sensibiliser et communiquer efficacement sur le thème du bois énergie. Cette base documentaire devra être réalisée avec un plan de classement et une règle de nommage ad hoc de façon à être exploitable en fin de mission et transférable à un autre porteur potentiel.

La personne en charge de cette mission devra assurer et favoriser les échanges entre les multiples acteurs des territoires impliqués de près ou de loin dans la valorisation énergétique de la biomasse. Ainsi, il lui reviendra d'organiser périodiquement (2 à 3 fois/an) des réunions d'informations, pour faire le point

sur l'état d'avancement des connaissances et préciser le potentiel de mise en œuvre d'une valorisation énergétique de la biomasse agricole et forestière. De même, afin de favoriser une appropriation collective des enjeux, il lui reviendra de proposer et mettre en place des réunions thématiques, techniques visant à renforcer les connaissances et compétences de chacun. Il rendra enfin compte de manière régulière de l'avancée des travaux dans le cadre du réseau rural.

Le chargé de mission participera à l'animation auprès du monde agricole, des démarches initiées par les partenaires du projet sur la biomasse et en particulier de la définition des essais de défriche agricole à réaliser en 2014.

Enfin, il sera amené à se déplacer et intervenir auprès des acteurs des territoires, à participer à des réunions d'informations, à organiser des visites de sites ou toutes autres actions visant à matérialiser l'organisation des filières approvisionnement bois énergie

AXE 3 : organiser et structurer

A partir des actions décrites précédemment, l'animateur devra être en capacité d'informer et d'accompagner objectivement les acteurs des filières d'approvisionnement. Pour l'aider, il lui sera mis à disposition, des outils techniques développés par l'ADEME, l'Etat et la Région (évaluation des gisements et des coûts et montage juridique), qui lui permettront de réaliser une approche de type « pré-faisabilité » intégrant les différentes composantes d'un projet bois énergie.

Il lui sera demandé d'apporter son expertise sur les mix d'approvisionnement toujours dans un objectif de baisse des coûts, de développement local et de réduction des impacts environnementaux. Il pourra d'une part, donner les clés et les indications disponibles aux porteurs de projets de centrales à bois pour l'estimation des potentiels de ressources d'une zone et d'autre part, aider les acteurs de l'approvisionnement du territoire à formuler leur offre. Il participera ainsi à structurer une offre d'approvisionnement sécurisée et économiquement acceptable pouvant intégrer différents types de ressources (défriche, forêt bois énergie gérée durablement, valorisation des dégâts d'exploitation forestière notamment). █

Il devra également aider ces acteurs à émerger, à se structurer, sans à priori sur les modes retenus (coopératives, entreprises privées, ...), en veillant à la cohérence technique et la viabilité économique et contractuelle de l'organisation proposée.

Il participera à l'élaboration de contrats de fourniture type, correspondants aux cas de collecte qu'il aura identifiée et assistera les acteurs sur ce volet. Il participera également à la définition des cahiers des charges de récolte auprès des agriculteurs et forestiers qui pourraient se traduire par exemple par une mesure agri-environnementale dans le cadre du Programme de Développement Rural.

Par ailleurs, l'animateur devra connaître les différents dispositifs financiers existants ainsi que leurs modalités d'application. Il pourra alors orienter les acteurs souhaitant se développer sur l'activité d'approvisionnement biomasse vers les partenaires susceptibles de contribuer financièrement à l'opération.

Durée de la mission et mode de gouvernance

Durée :

La mission s'étalera sur 14 mois et pourra être renouvelée. Un bilan de l'activité sera réalisé à l'issue de chaque année et permettra de faire évoluer le contenu de la mission au regard des résultats obtenus et de l'évolution du contexte régional.

Mode de gouvernance :

Le chargé de mission sera sous l'autorité conjointe de l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Préfecture de Guyane. Les décisions concernant l'orientation des actions et leur suivi seront soumises à la décision du Bureau Permanent du Réseau Rural et de l'ADEME qui regroupe un collège de techniciens représentant diverses structures en lien avec le développement rural (institutions, collectivités, associations...). Le bureau permanent pourra donc réajuster et réorienter les actions entreprises afin de répondre au mieux aux objectifs de la mission.

Compte tenu de la forte dimension agricole et forestière de ce poste d'animateur, il est proposé de le positionner à la DAAF, dans une structure à l'interface de la sphère agricole et institutionnelle.

Une réunion bimestrielle sera programmée avec les partenaires membres du comité de suivi de la mission. Il sera ainsi fait un point régulier sur les activités de l'animateur, les résultats obtenus et les actions à poursuivre pour mener à bien et atteindre les objectifs définis.

Principaux résultats attendus

Il est attendu du chargé de mission qu'il s'intègre dans le milieu agricole local afin d'en comprendre les problématiques et d'enrichir les réflexions actuelles en terme de biomasse agricole.

Il devra acquérir rapidement une bonne connaissance de la ressource et de ses divers modes de valorisation lui permettant de fournir des conseils éclairés. Il devra également valider les données actuelles sur les différentes sources d'approvisionnement afin de les rendre plus proche de la réalité terrain.

De par ses missions d'information et de concertation, il devra obtenir une implication du monde agricole et forestier ainsi qu'une acceptation institutionnelle de ce projet, répondant aux attentes des différents acteurs. Il devra également participer, voire organiser pour la filière approvisionnement les réunions concernant le développement de la valorisation énergétique de la biomasse. Ces actions devront mener à terme à la création d'une offre d'approvisionnement sur le territoire structurée et économiquement et environnementalement viable et faisant appel à différentes sources de biomasse (forêt - agricole).

Pour ce qui est du suivi et de l'évaluation, il revient à l'animateur de proposer et de tenir à jour un programme d'actions lui permettant de faire un bilan régulier et actualisé des activités entreprises et à venir. Ce programme d'actions sera validé par le bureau du Réseau Rural au bout de trois mois d'activité, puis sera soumis à révision lors des réunions bimestrielles.

Une liste évolutive d'indicateurs permettra d'apprécier le niveau d'activités, l'état d'avancement, l'efficacité voire, les besoins complémentaires dévolus à cette mission.